

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SAPIN DE NOËL 2023 **« Mon sapin artisanal »**

La Communauté de Communes du Pays Grenadois organise cette année la quatrième édition du concours de sapin de Noël. Les sapins devront être fabriqués exclusivement en matériaux recyclés. Ce concours s'adresse aux familles et aux structures recevant du public (enfants ou adultes) situées sur le territoire.

➤ **Objectif**

Le but est de créer un sapin original à partir de matériaux de récupération, tout en sensibilisant au recyclage et à la préservation de l'environnement.

À vous de laisser parler votre créativité et votre imagination !!!

➤ **Participants**

Ce concours est ouvert :

- aux associations sportives et culturelles du territoire
- à toute famille désireuse de participer
- aux écoles du territoire (qui peuvent créer un sapin par classe),
- aux établissements d'accueil petite enfance / enfance / jeunesse / seniors du territoire,
- aux médiathèques et ludo-médiathèque du territoire.

➤ **Organisation**

Le concours sera ouvert du 20 novembre au 13 décembre 2023. Le bulletin d'inscription sera à compléter et retourner, puis un numéro de participant vous sera attribué.

Chaque sapin sera anonyme et devra pouvoir être exposé. Il ne devra pas excéder 1.50m de hauteur et 1 m de largeur. Il devra être nommé afin d'être identifiable.

Nous distinguerons trois catégories. (– de 6 ans / + de 6 ans / Familles).

Les sapins réalisés seront exposés à la médiathèque de Grenade sur l'Adour. Le public pourra venir voter pour le sapin de son choix dans chaque catégorie.

Le résultat des votes sera rendu public le mercredi 17 janvier 2024, jour du dépouillement organisé à la médiathèque et mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Nous contacterons les gagnants s'ils ne peuvent être présents lors du dépouillement.

Les sapins devront être déposés à la Communauté de Communes du Pays Grenadois (14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour) du 11 au 14 décembre 2023 et pourront être récupérés la semaine du 22 au 26 janvier 2024. Aucun sapin ne sera récupéré dans les écoles ou les différents sites de confection.

➤ **Inscription**

Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire. Les bulletins d'inscription devront être envoyés par mail avant le 1^{er} décembre 2023 à Marion Boucher : rpe@cc-paysgrenadois.fr ou déposés à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Renseignements au [05.58.45.44.42](tel:05.58.45.44.42) ou [06.16.99.12.60](tel:06.16.99.12.60) de 9h à 12h et de 14h à 17h.

➤ **Vote et dépouillement**

Les sapins ayant rassemblé le plus de voix lors du vote recevront un lot offert par la Communauté de Communes.

Les critères retenus pour le vote seront l'esthétique, l'originalité, la créativité et la réalisation en **matériaux exclusivement recyclés**.

➤ **Mention spéciale**

Les participants autorisent par avance la Communauté de Communes du Pays Grenadois à utiliser le nom des structures et les photographies de leurs sapins à des fins de relations publiques, communication interne ou publicité sans que cela puisse donner lieu à quelque rémunération, à un droit ou avantage autre que l'attribution de leur lot.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de vérification et de suppression aux informations les concernant. Les informations recueillies par la collectivité sont destinées exclusivement à la promotion de l'opération et ne seront, en aucun cas diffusées auprès d'autres organismes.

Pour exercer ce droit, il suffit que le participant en fasse la demande écrite à la Communauté de Communes.